



Conseil municipal



Séance ordinaire du mardi 13 avril 2010.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 13 avril 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 30 mars 2010.

Étaient présents : M ; Denis THION – M. Alex FRISON – Mme Marilynne BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – M. Michel CHAUMETTE - Mme Maryse PAJON – M. Patrick VERGINE - M. Patrick ARCHENAUULT – Mme Nadia MARTIN – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Odile FARGETAS, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Delphine PIZARRO, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

1. Approbation du procès-verbal – séance du 25 mars 2010.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2010, préalablement communiqués aux membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

Les conseillers font le compte-rendu des réunions des différents syndicats dans lesquels ils représentent la commune.

2. Compte de Gestion 2009 :

↳ **Commune :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Compte administratif 2009 :

↳ **Commune :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
RECETTES	179 099,14 €	39 612,44 €	218 711,58 €
DEPENSES	160 204,56 €	31 511,69 €	191 716,25 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 894,58 €	8 100,75 €	26 995,33 €
RESULTAT ANTERIEUR	62 791,12 €	-5 789,34 €	57 001,78 €
RESULTAT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	-7 789,34 €		- 7 789,34
RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION	55 001,78 €		
RESULTAT CUMULE	73 896,36 €	2 311,41 €	76 207,77 €

Pour information :

Restes à réaliser : dépenses	334 887,00 €
Restes à réaliser : recettes	311 865,00 €

Hors de la présence de M. Denis THION, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2009.

4. Affectation des résultats :

↳ **Budget Commune :**

Le Conseil Municipal,

Constatant les résultats de clôture suivants :

- 73 896.36 euros d'excédent de fonctionnement,
- 2 311.41 euros d'excédent d'investissement,
- 23 022 euros de solde de restes à réaliser.

AFFECTE la somme de 20 710.59 euros en recettes d'investissement (compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés).

AFFECTE la somme de 53 185.77 euros en recettes de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté).

5. Devis REDON Assainissement Raccordements Salle polyvalente et logements 4 et 6 rue du Tertre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les trois devis établis par l'entreprise REDON :

- ↳ Salle polyvalente : 5 591.75 euros H.T.
- ↳ Logement 4 rue du Tertre : 2 486.95 euros H.T.
- ↳ Logement 6 rue du Tertre : 3 073.00 euros H.T.

6. Budget Primitif 2010 :

↳ Budget Commune :

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif Communal 2010 :

1. En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 235 340.00 euros.
2. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 108 685.00 euros.

7. Devis SEGEC compteur exploitant EARL rue Neuve – M. Eric CHASSINAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise SEGEC concernant la pose d'un compteur exploitant rue Neuve qui s'élève à 1 253 euros HT.

L'entreprise SEGEC établira la facture au nom de la Maire, celle-ci se fera ensuite rembourser par la personne concernée.

8. Remembrement :

Destination future parcelle communale ancienne route de Boynes.

La société de chasse ainsi que Monsieur Eric Chassinat ont fait une demande de location auprès de la Mairie pour la parcelle communale, ancienne route de Boynes.

Le Conseil Municipal prendra une décision lorsque le remembrement sera accepté par le Préfet.

9. Enfouissement Face C :

Dans le cadre des travaux Face C relatif à l'enfouissement des réseaux de communications concernant les rues du Tertre, Basse, du Château et Place du 14 juillet, France Télécom doit réaliser des études préalables. Les frais d'études à la charge de la commune s'élèvent à 2 614 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

10. Aménagement de la Mairie :

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre contact auprès de plusieurs architectes concernant l'aménagement de la Mairie et de différents bâtiments communaux.

11. Affaires diverses :

➤ Cérémonie du 8 mai :

Le programme de la cérémonie se déroulera comme suit :

- 10 heures : rassemblement à la Mairie.
- 10h15 : défilé, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, suivis du discours.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Toute la population est invitée à cette commémoration.

➤ Fleurissement :

Le Conseil Municipal fixe la date pour le fleurissement de la commune au 15 mai 2010 à 9h00.

14. Prochaine réunion :

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 mai 2010 à 20 heures.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 22h45.

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENAUULT :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUÉE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	